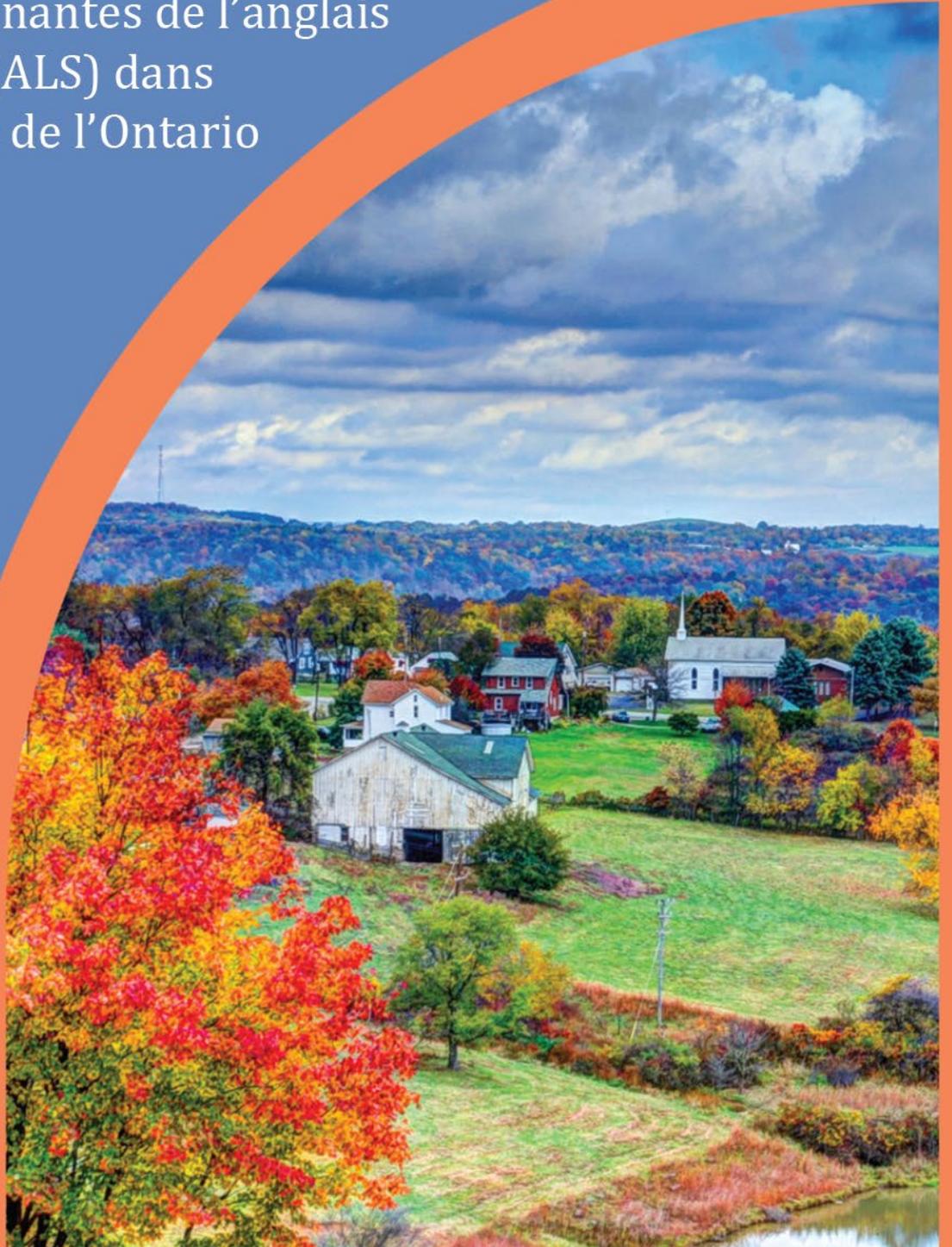
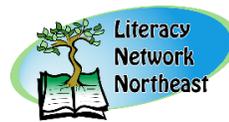


2023

ALPHABÉTISATION ET FORMATION DE BASE

Un parcours pour soutenir les
personnes apprenantes de l'anglais
langue seconde (ALS) dans
les zones rurales de l'Ontario





Remerciements :

Ce rapport est le résultat d'une collaboration entre le QUILL Learning Network (QUILL), Literacy Link South Central (LLSC), Project READ Literacy Network (PRLN), Literacy Network Northeast (LNN) et The Mid North Network (MNN).

Nous remercions les personnes suivantes qui ont effectué les recherches et rédigé le rapport :

- Summer Burton, Literacy Link South Central (LLSC)
- Robin Crank, Projet READ Literacy Network (PRLN)
- Heather Robinet (directrice exécutive, QUILL Learning Network)

Nous remercions également les programmes d'Alphabétisation et formation de base (AFB) de toute la province qui ont répondu au sondage ayant contribué au rapport, les réseaux d'apprentissage régionaux qui ont comblé les lacunes, et le Workplace Planning & Development Board (WPDB) d'Elgin, Middlesex et Oxford pour avoir fourni des données provinciales en soutien à cette recherche.

Nous remercions également Cassandra Beirnes de QUILL pour la création de la carte Google et Summer Burton de LLSC pour le rapport et la conception graphique.



Ce projet d'Emploi Ontario est financé en partie par le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Ontario.



L'adaptation en français a été effectuée grâce au Fonds de traduction de la Coalition ontarienne de formation des adultes (COFA) qui reçoit un financement du ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences.

Table des matières

Résumé	4
Introduction	6
Processus de collecte des données	7
Processus de cartographie.....	11
Résultats du sondage.....	13
Obstacles et défis.....	15
Les personnes apprenantes n'ont pas le Niveau de compétence linguistique canadien (NCLC) minimal recommandé pour participer aux programmes d'Alphabétisation et formation de base (AFB).	16
Il n'y a pas assez de centres disponibles dans les zones rurales pour évaluer les NCLC.	17
Dans les zones rurales et isolées, le transport est un problème important.....	17
Les formatrices et formateurs de l'AFB n'ont pas une connaissance approfondie des services d'établissement et n'ont pas accès aux ressources spécifiques d'ALS/FLS.	19
Pratiques exemplaires.....	20
Considérations relatives au programme pour les fournisseurs de services d'AFB	20
Stratégies de mise en œuvre pour les formatrices et formateurs de l'AFB	21
Outils et conseils pour l'accueil et l'évaluation	23
Matériel et activités de formation pour le soutien des personnes apprenantes de l'ALS dans les programmes d'AFB	24
Ressources de vidéos sur YouTube.....	25
Recommandations	26
Augmenter le soutien aux personnes apprenantes de l'ALS dans le cadre de l'AFB.....	27
Modifier les critères d'admissibilité et de qualification pour l'AFB ainsi que les indicateurs clés de rendement (ICR).	28
Fournir une formation supplémentaire à l'AFB pour soutenir l'enseignement de l'ALS.....	29
Fournir des outils et des ressources supplémentaires à l'AFB pour soutenir l'enseignement de l'ALS. 30	
Encourager les partenariats entre les programmes d'ALS et d'AFB par le biais d'un financement et de critères adaptés du MTIFD.	30
Conclusion.....	31

Résumé

Le rapport *Alphabétisation et formation de base : Un parcours pour soutenir les personnes apprenantes de l'anglais langue seconde (ALS) dans les zones rurales de l'Ontario* est le résultat d'un plan d'affaires 2022-2023 réalisé par un comité de réseaux d'apprentissage régionaux de l'Ontario. Il répond aux préoccupations des fournisseurs/agences de services d'Alphabétisation et formation de base (AFB) en milieu rural concernant le nombre de personnes apprenantes de l'anglais langue seconde (ALS) qu'ils accueillent dans leurs classes. Bien que le Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des Compétences (MTIFDC) recommande un Niveau de compétence linguistique canadien (NCLC) de 6 ou plus (expression orale et compréhension de l'oral) pour l'admission aux programmes d'AFB, il y a un nombre croissant de personnes apprenantes de l'anglais sans ce niveau de compétence linguistique qui cherchent à être admises aux programmes de perfectionnement scolaire en AFB dans les zones rurales* où il n'y a pas de programmes d'ALS.

Ce rapport vise à remédier à la situation actuelle et à permettre aux organismes d'AFB de combler plus facilement les lacunes en matière de formation des personnes apprenantes de l'anglais dans le cadre des programmes d'AFB en milieu rural. Le comité a analysé les données recueillies auprès de Statistique Canada (StatsCan), ainsi que les informations demandées à 31 organismes d'AFB qui servent actuellement les personnes apprenantes de l'anglais langue seconde (ALS) (17 organismes communautaires, 11 conseils scolaires et 3 programmes collégiaux) et à 21 organismes qui serviraient ces personnes apprenantes s'ils en avaient la possibilité. Les résultats ont été cartographiés pour mettre en évidence les endroits de l'Ontario où les organismes d'AFB servent les personnes apprenantes de l'ALS. Afin d'aider les fournisseurs de services d'AFB à mieux s'adapter aux personnes apprenantes de l'ALS dans les zones rurales, les données ont également été analysées pour partager les obstacles, les défis, les pratiques exemplaires et certaines recommandations clés pour des changements systémiques.

* Aux fins du présent rapport, le terme « rural » désigne les petites concentrations urbaines de l'Ontario dont la population est inférieure ou égale à 30 000 habitants.

Les cinq (5) principaux **obstacles et défis** signalés qui ont un impact sur les agences d'AFB au service des personnes apprenantes de l'anglais langue seconde sont les suivants :

1. Les personnes apprenantes potentielles n'ont pas de numéro d'assurance sociale (NAS) ou en ont un et sont réticentes à le communiquer;
2. Les personnes apprenantes potentielles n'ont pas le NCLC minimal recommandé pour participer aux programmes d'AFB;
3. Il n'y a pas assez de centres disponibles dans les zones rurales pour évaluer les NCLC;
4. Dans les zones rurales et isolées, le transport est un problème important;
5. Les formatrices et formateurs de l'AFB n'ont pas une connaissance approfondie des services d'établissement et n'ont pas accès aux ressources spécifiques pour l'anglais langue seconde et pour le français langue seconde ALS/FLS.

Les **pratiques exemplaires** pour les agences d'AFB qui servent les personnes apprenantes de l'ALS sont compilées dans cinq (5) domaines d'intérêt. Ces domaines sont les suivants :

1. Les considérations de programme pour les fournisseurs de services d'AFB pour les aider à planifier la manière de servir les personnes apprenantes de l'ALS au sein de leurs agences d'AFB;
2. Les stratégies de mise en œuvre pour les formatrices et formateurs de l'AFB afin de les aider à s'impliquer et à soutenir les personnes apprenantes de l'ALS au sein de leurs agences d'AFB;
3. Les outils d'accueil et d'évaluation et conseils à l'usage des personnes apprenantes de l'ALS;
4. Le matériel et les activités de formation pour soutenir les personnes apprenantes de l'ALS dans les programmes d'AFB;
5. Les ressources vidéo sur YouTube.

Les **principales recommandations** visant à permettre aux agences d'AFB de mieux servir les personnes apprenantes de l'ALS sont les suivantes :

1. Augmenter le soutien pour les personnes apprenantes de l'ALS dans le cadre de l'AFB;
2. Modifier les critères d'éligibilité et de compétence pour l'AFB ainsi que les indicateurs clés de rendement (ICR);
3. Fournir une formation supplémentaire au domaine de l'AFB pour soutenir l'enseignement de l'ALS;
4. Fournir des outils et des ressources supplémentaires à l'AFB pour soutenir l'enseignement de l'ALS;
5. Encourager les partenariats entre les fournisseurs d'ALS et d'AFB par le biais d'un financement et de critères du MTIFDC adaptés.

Introduction

Comme l'indique le résumé, le rapport *Alphabétisation et formation de base : Une voie pour soutenir les personnes apprenantes de l'anglais langue seconde (ALS) dans les régions rurales de l'Ontario* a été rédigé pour identifier les lacunes dans les services de formation linguistique dans les communautés rurales de l'Ontario*, et l'impact qui en résulte sur les programmes d'AFB. Les fournisseurs de services d'AFB en milieu rural signalent une augmentation du nombre de nouveaux arrivants ne possédant pas les compétences linguistiques requises et souhaitant être admis à leurs programmes de perfectionnement scolaire. Le niveau de compétence linguistique canadien recommandé par le Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (MTIFDC) est le niveau 6 (expression orale et compréhension de l'oral) pour les personnes apprenantes en langue qui souhaitent être admises à l'AFB. Avant d'atteindre ce niveau, les personnes apprenantes sont encouragées à participer à des programmes d'anglais langue seconde (ALS) ou des Cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC). Ces deux programmes sont basés sur les Niveaux de compétence linguistique canadiens (NCLC). Les cours d'ALS sont financés par le gouvernement provincial par l'intermédiaire des conseils scolaires et sont ouverts aux citoyens et à tous les résidents légaux de plus de 18 ans. Les CLIC sont financés par le gouvernement fédéral et ne sont accessibles qu'aux immigrants reçus et aux nouveaux arrivants au sens de la Convention.

Malheureusement, alors que de plus en plus de nouveaux arrivants s'installent ou déménagent dans les régions rurales de la province, les programmes de formation linguistique financés par le gouvernement y sont limités, même inexistant, et il n'y a pas assez de nouveaux arrivants pour atteindre le nombre minimum de dix élèves par classe nécessaire à la création d'un programme. Dans certains cas, le MTIFDC peut autoriser les programmes d'ALS à organiser une classe pour seulement sept ou huit personnes apprenantes, mais même ce nombre est élevé pour les régions rurales de l'Ontario. Par conséquent, les organismes ruraux d'AFB reçoivent davantage de demandes d'accès à la formation en AFB de la part de nouveaux arrivants et font de leur mieux pour combler les lacunes existantes en matière de formation en les adaptant dans le cadre des paramètres du programme d'AFB, avec des ressources limitées.

* Aux fins du présent rapport, le terme « rural » désigne les petites concentrations urbaines de l'Ontario dont la population est inférieure ou égale à 30 000 habitants. Les données de Statistique Canada ont été utilisées pour établir cette définition.

Ce rapport s'appuie sur les rapports « Enhancing Pathways » initialement publiés en [2010](#) et [2012](#), en cartographiant les endroits où les immigrants s'installent dans les régions rurales de l'Ontario afin de bien comprendre l'impact sur les fournisseurs de services d'Alphabétisation et formation de base (AFB). Ce rapport utilise également des informations sollicitées auprès des programmes d'AFB qui servent actuellement les personnes apprenantes en langue pour identifier les cinq principaux défis auxquels elles sont confrontées, et propose quelques solutions ou pratiques exemplaires pour remédier à la situation actuelle et permettre aux fournisseurs de services d'AFB de combler plus facilement les lacunes en matière de formation des nouveaux arrivants. Sachant que les services de langue anglaise et l'AFB sont désormais supervisés par le même ministère, l'objectif de ce rapport de recherche est d'explorer les façons dont les services de langue et l'AFB peuvent travailler ensemble pour répondre aux besoins des nouveaux arrivants mal servis en Ontario, et d'accroître la confiance et la capacité des fournisseurs de services d'AFB et des formatrices et formateurs dans les régions rurales de l'Ontario à fournir des services de haute qualité aux nouveaux arrivants dans les régions où il n'y a pas de formation linguistique disponible.

Processus de collecte des données

Les commissions de planification de la main-d'œuvre ont accès à d'importantes données statistiques et démographiques et jouent un rôle essentiel en veillant à ce que les informations sur le marché du travail soient partagées avec leurs partenaires communautaires. C'est pourquoi nous avons demandé au Workforce Planning and Development Board of Elgin/Middlesex/Oxford de nous apporter son soutien pour la collecte des données nécessaires à la réalisation de ce rapport.

En recueillant et en analysant les données du Recensement de 2021 de Statistique Canada, nous avons pu confirmer les régions métropolitaines de recensement (RMR) dont la population est inférieure à 30 000 habitants et recouper ces communautés avec des statistiques sur l'immigration et la langue. Il convient de noter qu'il y a 169 RMR en Ontario dont la population se situe entre 5 000 et 30 000 habitants. Bien qu'il y ait 334 autres RMR comptant moins de 5 000 habitants, Statistique Canada a retiré ces communautés de l'analyse de l'immigration.

Population immigrée

Parmi ces zones géographiques, celles présentant la plus forte proportion d'immigrants ont ensuite été identifiées. Les dix premières communautés sont présentées ci-dessous.

1. **Leamington** - 26,9 % de la population sont des immigrants.
2. **Niagara-on-the-Lake** - 26,8 % de la population sont des immigrants.
3. **King** - 26,2 % de la population sont des immigrants.
4. **Mono** - 20,5 % de la population sont des immigrants.
5. **Shelburne** - 19,6 % de la population sont des immigrants.
6. **Bayham** - 18,5 % de la population sont des immigrants.
7. **Tecumseh** - 18,1 % de la population sont des immigrants.
8. **Grimsby** - 17,9 % de la population sont des immigrants.
9. **Wasaga Beach** - 17,5 % de la population sont des immigrants.
10. **Puslinch** - 17,4 % de la population sont des immigrants.

Source des données : Statistique Canada. Tableau 98-10-0307-01, Statut d'immigrant et période d'immigration selon le lieu de naissance : Canada, provinces et territoires, divisions de recensement et subdivisions de recensement.

L'équipe de recherche reconnaît que les immigrants au Canada peuvent avoir l'anglais comme première langue ou parler couramment l'anglais, ce qui signifie qu'ils ne bénéficieraient pas de l'enseignement de l'anglais en tant que langue seconde. Par conséquent, nous avons collaboré avec le Workforce Planning and Development Board of Elgin/Middlesex/Oxford pour recouper les réponses à la question du recensement indiquant si l'anglais est la langue la plus parlée à la maison ou non.



Population qui ne parle pas l'anglais

Les dix communautés identifiées comme ayant le plus grand nombre de personnes ne parlant pas l'anglais sont les suivantes :

1. **Hearst** - 88,3 % de la population ne parle pas l'anglais le plus souvent à la maison.
2. **Hawkesbury** - 80,1 % de la population ne parle pas l'anglais le plus souvent à la maison.
3. **Alfred et Plantagenet** - 71,9 % de la population ne parle pas l'anglais le plus souvent à la maison.
4. **Kapusking** - 65,3 % de la population ne parle pas l'anglais le plus souvent à la maison.
5. **La nation** - 62,5 % de la population ne parle pas l'anglais le plus souvent à la maison.
6. **Clarence-Rockland** - 60,3 % de la population ne parle pas l'anglais le plus souvent à la maison.
7. **Champlain** - 57,1 % de la population ne parle pas l'anglais le plus souvent à la maison.
8. **Nipissing Ouest** - 55,4 % de la population ne parle pas l'anglais le plus souvent à la maison.
9. **Russell** - 38,7 % de la population ne parle pas l'anglais le plus souvent à la maison.
10. **North Glengarry** - 36,9 % de la population ne parle pas l'anglais le plus souvent à la maison.

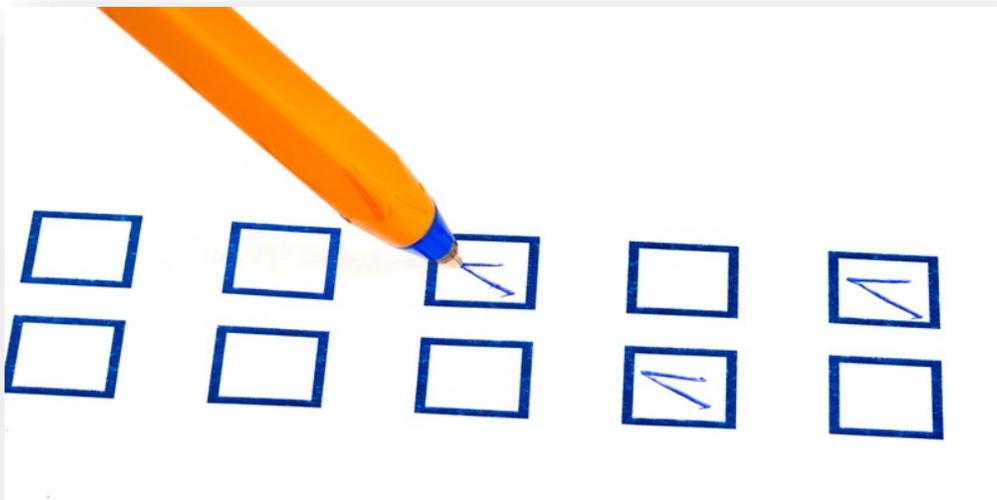
Source des données : *Immigration et diversité ethnoculturelle – Faits saillants en tableaux, Recensement de 2016.*



Il est intéressant de noter que parmi les communautés ayant la plus forte population d'immigrants, Leamington, Bayham, King et Tecumseh figurent parmi les 25 communautés où l'anglais n'est pas parlé le plus souvent à la maison.

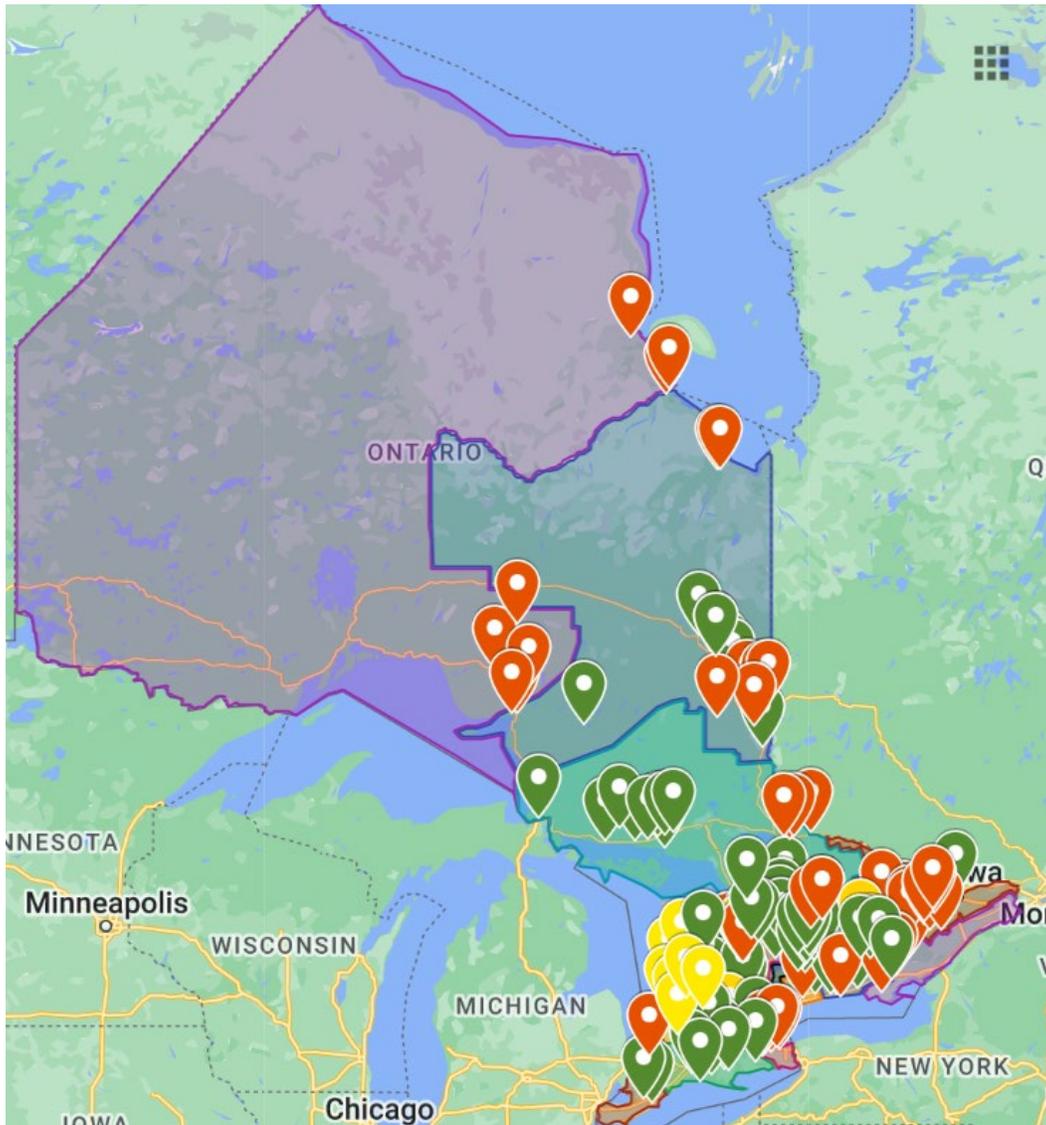
Malgré l'obtention d'excellentes données, aucune d'entre elles n'a fourni exactement les informations nécessaires à ce rapport, car elles n'incluaient pas de données sur les citoyens canadiens dont l'anglais est la deuxième langue. En outre, ces données concernent également les régions qui parlent le français et ne pratiquent donc pas l'anglais en tant que langue seconde. Nous n'avons pas non plus pu obtenir ces données auprès des agences multiculturelles, des partenariats locaux en matière d'immigration ou des fournisseurs de services d'établissement. Les données recueillies ont toutefois permis de confirmer que les communautés rurales où les programmes d'AFB offrent actuellement un soutien à l'alphabétisation des adultes comptent également une forte proportion d'immigrants.

Le comité de recherche a déterminé qu'il serait possible d'obtenir des informations plus précises et de meilleure qualité en menant un sondage directement auprès des programmes d'AFB. Un sondage a été créé, puis diffusé auprès des programmes d'AFB en septembre 2022. Une deuxième version du sondage, destinée aux régions de la province qui n'avaient pas répondu, a été diffusée en novembre 2022. Grâce à l'aide des réseaux d'apprentissage régionaux, le comité a pu obtenir un taux de réponse satisfaisant de la part des fournisseurs de services d'AFB ruraux qui servent actuellement les personnes apprenantes en langues ou qui les ont servis par le passé.



Processus de cartographie

Une fois les données du sondage collectées et rassemblées, une carte Google personnalisée a été créée pour localiser les zones rurales où les fournisseurs de services d'AFB servent actuellement les personnes apprenantes (voir ci-dessous).



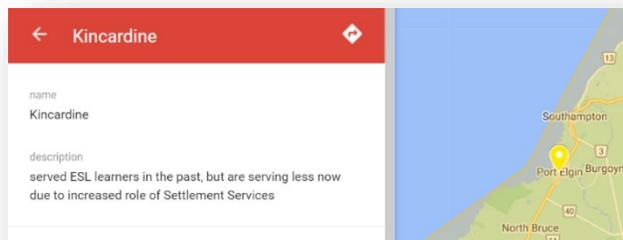
Vous pouvez consulter la carte interactive complète à l'adresse suivante :

https://www.google.com/maps/d/edit?mid=1r6BpVWs_jHs3jEfeZmcYSV4pZK3XiXE&usp=sharing

Chaque section colorée de la carte représente un réseau d'apprentissage différent en Ontario et la sélection d'une section vous indiquera le nombre de réponses provenant de fournisseurs de services d'AFB au sein de ce réseau. Il est important de noter que certains des programmes qui ont répondu font partie de plus d'un réseau. Dans ces cas, la réponse a été rapportée comme faisant partie du réseau dans lequel se trouve la majorité des emplacements de ce fournisseur de services. Au moins un fournisseur de services d'AFB parmi les 15 des 16 réseaux d'apprentissage régionaux de la province a répondu au sondage. Le Metro Toronto Movement for Literacy (MTML) est le seul réseau régional qui n'a pas répondu au sondage. Lorsque nous l'avons contacté, le MTML nous a fait savoir que non seulement sa zone de recrutement ne pouvait pas être classée comme rurale, mais qu'il y avait également suffisamment de possibilités de formation linguistique formelle dans cette région. Chaque point marqué sur la carte représente les résultats rapportés par le sondage concernant les réponses à la question : « Desservez-vous actuellement, ou avez-vous déjà desservi des personnes apprenantes de l'ALS dans votre programme rural d'AFB? » Toutes les villes et tous les comtés figurant dans les réponses au sondage ont été marqués en rouge, en vert ou en jaune.

Si le point marqué est **rouge**, le fournisseur local de services d'AFB n'offre pas actuellement et n'a jamais offert de services aux personnes apprenantes de l'ALS. Si le point marqué est **vert**, le fournisseur local de services d'AFB offre actuellement et a déjà offert ses services à des personnes apprenantes de l'ALS. Si le point marqué est **jaune**, la réponse est un peu plus compliquée. Par exemple, le jaune peut indiquer que le programme qui a répondu a servi des personnes apprenantes de l'ALS dans le passé mais ne le fait plus, ou que plus d'un programme a répondu avec des réponses différentes.

La sélection d'un point marqué en jaune fait apparaître une fenêtre contextuelle contenant des informations sur la raison pour laquelle ce point a été marqué en jaune.

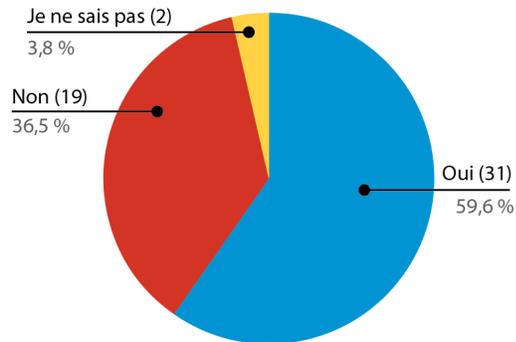


Résultats du sondage

Cinquante-deux fournisseurs de services d'AFB en milieu rural ont répondu au sondage. Douze d'entre eux ont indiqué qu'ils n'offraient pas actuellement de services aux personnes apprenantes de l'anglais langue seconde, mais qu'ils le feraient si les défis et les enjeux identifiés plus loin dans ce rapport pouvaient être atténués.

Trente et un prestataires de services (59,6 %) ont déclaré qu'ils servaient actuellement ou avaient récemment servi des personnes apprenantes de l'ALS. Dix-sept de ces programmes étaient gérés par des conseils scolaires, douze par des organismes communautaires et trois par des établissements d'enseignement supérieur.

Nombre de programmes d'AFB déclarant servir ou avoir servi des personnes apprenantes de l'ALS (52 réponses reçues au total)



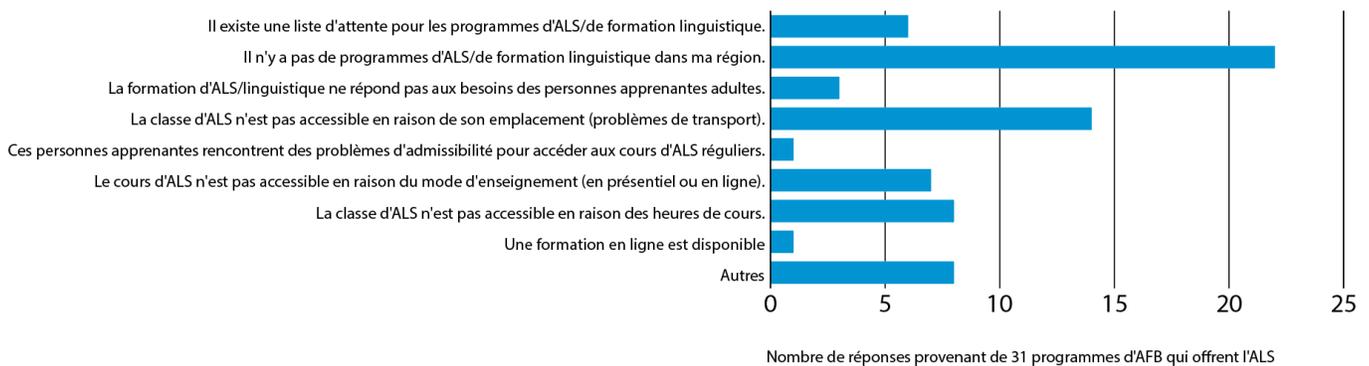
Le pourcentage médian de personnes apprenantes fréquentant ces programmes ruraux d'AFB était de 5 %. Ce chiffre est toutefois quelque peu trompeur, car onze des vingt-neuf programmes qui ont répondu à cette question dans le sondage ont indiqué des pourcentages supérieurs à 5 % - certains d'entre eux étant nettement plus élevés. Par exemple, un programme a indiqué 6 %, deux programmes ont indiqué 7 %, trois fournisseurs de services ont indiqué 10 %, un programme a indiqué 12 %, un programme a indiqué 15 % et un programme a indiqué 20 %. À l'extrémité supérieure, un fournisseur de services a indiqué 40 % et un autre 70 %.

Un programme a indiqué qu'il organisait également des cours d'anglais langue seconde pour vingt-et-une personnes apprenantes à l'aide d'une collecte de fonds. Ces cours ne sont pas considérés comme l'AFB et la durée des cours, ainsi que le nombre de bénéficiaires sont limités par le montant des fonds collectés.

Les principales raisons pour lesquelles les fournisseurs de services AFB ruraux ont choisi de servir les personnes apprenantes, par ordre décroissant du nombre de réponses, sont les suivantes :

- Il n'y a pas de programmes de formation linguistique en anglais langue seconde dans ma région - 31,4 %.
- La classe d'anglais langue seconde n'est pas accessible en raison de son emplacement (problème de transport) – 20 %.
- Le cours d'anglais langue seconde n'est pas accessible en raison des heures de cours - 11,5 %.
- Le cours d'anglais langue seconde n'est pas accessible en raison du mode d'enseignement (par exemple, en ligne ou en personne) - 11,5 %*.
- Autres - 11,4 %**
- Il y a une liste d'attente pour les programmes d'ALS/formation linguistique - 8,6 %.
- La formation d'ALS/linguistique offerte ne répond pas aux besoins de la personne apprenante - 4,3 %.
- Il existe des problèmes d'admissibilité des personnes apprenantes aux cours d'ALS - 1,4 %

Pourquoi les programmes d'AFB en milieu rural s'adressent-ils à des personnes apprenantes de l'ALS?



* Les réponses à la question « Une formation en ligne est disponible » ont également été incluses dans cette question.

** 11,4 % des fournisseurs de services d'AFB qui ont choisi « Autre » ont également exprimé des préoccupations concernant le manque de cours en personne pour les personnes apprenantes, en particulier ceux dont le NCLC est faible, le manque d'accès à l'ordinateur et à l'Internet dans les zones rurales, les questions d'admissibilité à l'ALS et la nécessité de répondre aux besoins des travailleurs étrangers qui apportent une solution à la pénurie de main-d'œuvre dans de nombreuses communautés rurales. Il a également été noté que certaines personnes apprenantes provenant de communautés de nouveaux arrivants plus fermées souhaitaient apprendre au sein d'un groupe homogène plutôt qu'au sein d'un groupe mixte.

Cliquez sur ce lien pour accéder aux données agrégées complètes du sondage :

<https://bit.ly/LBSpAth2ESLdata>

Obstacles et défis

Les personnes apprenantes en milieu rural sont confrontées à plusieurs défis qui créent des obstacles à leur participation aux programmes d'AFB, en particulier pour celles dont l'anglais n'est pas la première langue. Les résultats du sondage ont mis en évidence la complexité du soutien aux personnes apprenantes de l'ALS, les répondants ayant suggéré une grande variété d'obstacles et de défis. L'équipe de recherche a examiné chaque réponse et a recoupé les suggestions identiques ou similaires afin de dresser une liste des cinq principaux obstacles et défis auxquels sont confrontés les fournisseurs de services d'AFB qui tentent de soutenir les personnes apprenantes de l'anglais dans leurs programmes.

Les personnes apprenantes potentielles n'ont pas de numéro d'assurance sociale (NAS) ou en ont un et elles sont réticentes à le communiquer.

Pour obtenir un numéro d'assurance sociale (NAS), les personnes apprenantes doivent être légalement autorisées à travailler ou à recevoir des prestations au Canada. Les immigrants qui n'ont pas encore terminé ce processus n'ont pas de NAS à fournir aux fournisseurs de services d'AFB lors de l'inscription. Le délai d'obtention d'un NAS au Canada peut varier en fonction de plusieurs facteurs, notamment le lieu de résidence et le statut d'immigration (résident permanent, résident temporaire avec un permis de travail, étudiant international avec un permis d'études valide et l'autorisation de travailler sur le campus ou à l'extérieur, demandeur d'asile avec un permis de travail ou personne autorisée à travailler dans le cadre d'un programme de travailleurs étrangers temporaires).

Une fois qu'une personne a obtenu un NAS, le fait qu'on lui demande de le communiquer soulève d'importantes préoccupations en matière de protection de la vie privée, en particulier, lorsqu'il est demandé par une personne ou un organisme avec lequel la personne apprenante potentielle n'a pas encore établi de liens de confiance. Comme le NAS peut être utilisé pour accéder aux renseignements personnels et aux dossiers financiers d'une personne, de nombreuses personnes s'inquiètent, à juste titre, des risques associés à sa communication. En effet, les programmes de littératie numérique qui mettent l'accent sur la protection des renseignements personnels demandent habituellement aux personnes apprenantes de ne pas communiquer leur NAS à d'autres personnes.

L'impact : L'exigence du NAS lors de l'inscription au programme d'AFB signifie que les programmes :

- a) refusent les personnes qui ne peuvent ou ne veulent pas partager leur NAS, ou
- b) servent ces personnes apprenantes sans les enregistrer dans le système de gestion des cas d'AFB (SGC). Cela signifie que ces personnes apprenantes ne comptent pas dans l'objectif des personnes apprenantes servies dans le cadre du programme. Comme les programmes d'AFB ne sont pas financés pour servir ces personnes apprenantes, beaucoup de ceux qui le font sont soit à court de personnel, soit obligés de recourir à des collectes de fonds externes pour les soutenir pleinement.

Les personnes apprenantes n'ont pas le Niveau de compétence linguistique canadien (NCLC) minimal recommandé pour participer aux programmes d'Alphabétisation et formation de base (AFB).

Le NCLC recommandé pour les personnes apprenantes souhaitant s'inscrire aux programmes d'AFB est le niveau 6 ou plus à l'expression orale et la compréhension de l'oral. Les NCLC en lecture et en écriture peuvent être inférieurs au niveau 6. Les personnes apprenantes qui pourraient être mieux servies par un programme d'anglais ou de français langue seconde (ALS/FLS), mais qui vivent dans des zones rurales dépourvues de tels programmes, se retrouvent sans les compétences linguistiques requises pour être admissibles aux services d'AFB.

L'impact : Les lignes directrices indiquant que les personnes apprenantes doivent avoir un NCLC 6 pour réussir dans le programme d'AFB sont gérées différemment d'un programme à l'autre.

- a) Certains fournisseurs de services d'AFB suivent cette ligne directrice de manière implicite, c'est-à-dire que si une personne apprenante potentielle ne peut pas produire une évaluation des NCLC montrant qu'elle possède ces niveaux, ils ne la serviront pas.
- b) D'autres perçoivent ces niveaux linguistiques comme des « recommandations » et ne demanderont pas de preuve s'ils pensent que les personnes apprenantes peuvent réussir ou ils les accepteront quand même si elles sont en dessous des niveaux recommandés lorsqu'elles n'ont nulle part d'autre où aller. Étant donné que les personnes apprenantes ayant des niveaux de compétence inférieurs ont souvent besoin d'un soutien plus intensif et mettent plus de temps à progresser, cela peut avoir un impact négatif sur les statistiques du programme.

Il n'y a pas assez de centres disponibles dans les zones rurales pour évaluer les NCLC.

Bien que l'évaluation formelle des NCLC soit utilisée pour évaluer les compétences linguistiques, toutes les personnes dont l'anglais ou le français est la deuxième langue n'en ont pas fait l'objet. Pour les personnes apprenantes vivant en milieu rural, l'orientation vers une évaluation des NCLC n'est pas une solution simple. Ces évaluations sont généralement effectuées par l'intermédiaire des Centres du Système coordonné d'évaluation linguistique et d'aiguillage (SCELA) canadiens. La majorité de ces centres du SCELA en Ontario sont situés dans les zones urbaines les plus peuplées de la province, ce qui les rend difficilement accessibles aux personnes apprenantes potentielles des zones rurales ou éloignées. Dans certaines régions de la province, les délais d'attente sont longs et les rendez-vous d'évaluation sont pris des mois à l'avance.

L'impact : L'absence de Centres du SCELA en milieu rural constitue un obstacle important pour les personnes apprenantes potentielles qui, si elles pouvaient se rendre sur place, procéderaient à une évaluation pour confirmer leur admissibilité aux programmes d'ALS/FLS ou d'AFB. Les personnes qui ont besoin d'améliorer leurs compétences linguistiques ou d'alphabétisation se trouvent donc dans l'impossibilité de participer à des programmes de perfectionnement scolaire pour améliorer leurs compétences. Les personnes qui peuvent se rendre dans un Centre d'évaluation, mais qui doivent attendre un certain temps avant d'obtenir un rendez-vous risquent également de devoir retarder le début de leur formation/perfectionnement scolaire.

Dans les zones rurales et isolées, le transport est un problème important.

Lorsqu'il s'agit de décider où établir des services sociaux, communautaires, d'éducation et d'emploi, la priorité est souvent donnée aux Centres communautaires, c'est-à-dire aux zones où la population qui a besoin de ces services est nombreuse. Par conséquent, les zones rurales moins peuplées disposent souvent de moins de services. Pour ajouter à ce défi, les zones rurales peuvent couvrir une vaste zone géographique (en particulier dans le nord de l'Ontario), de sorte que les habitants peuvent vivre loin de tout service.

Par conséquent, les habitants des zones rurales qui disposent d'un véhicule doivent avoir le temps et les ressources financières suffisantes pour payer l'essence afin de se rendre dans les endroits où se trouvent les services. Ceux qui n'ont pas de véhicule font face à un plus grand défi. Dans de nombreuses zones rurales, le système de transport public est limité ou inexistant, ce qui rend difficile l'accès des résidents aux services essentiels, y compris ceux liés au perfectionnement linguistique et à l'alphabétisation. Si des taxis ou des services de covoiturage sont disponibles (ce qui n'est pas toujours le cas), ils sont souvent dispendieux et peu fiables.

Cela dit, pendant la pandémie, de nombreux programmes d'ALS en présentiel en Ontario ont mis en place des options d'apprentissage à distance pour leurs personnes apprenantes, qu'ils continuent d'offrir après la pandémie. Pour autant que ces options d'apprentissage à distance soient disponibles et accessibles dans les régions les plus rurales et les plus éloignées de la province, elles peuvent constituer une solution pour les nouveaux arrivants qui ne sont pas en mesure de se déplacer en dehors de leur propre communauté pour suivre une formation linguistique. Cependant, l'apprentissage à distance s'accompagne de ses propres défis. Par exemple, les nouveaux arrivants qui n'ont pas les compétences numériques adéquates pour apprendre en ligne ou qui ont un accès limité ou inexistant à la technologie et à l'internet peuvent ne pas être en mesure de participer. En outre, les personnes apprenantes ayant un faible NCLC apprennent mieux en présentiel.

L'impact : Même si les résidents ruraux sont au courant des programmes de perfectionnement scolaire, il y a de fortes chances qu'ils ne puissent pas y accéder. Cela a un impact négatif sur les inscriptions aux programmes d'AFB qui s'adresseraient à ces personnes apprenantes potentielles, si elles en avaient la possibilité.



En outre, le manque de moyens de transport dans les zones rurales contribue à l'isolement social, car il est très difficile pour les résidents d'entrer en contact avec d'autres personnes et de participer à des activités communautaires. L'apprentissage à distance n'est pas une option viable pour les personnes apprenantes dont la compréhension de l'anglais ou les compétences numériques sont limitées.

Les formatrices et formateurs de l'AFB n'ont pas une connaissance approfondie des services d'établissement et n'ont pas accès aux ressources spécifiques d'ALS/FLS.

Tout comme les personnes apprenantes de l'AFB, qui se présentent souvent aux programmes d'alphabétisation avec une variété de défis et de problèmes, les personnes apprenantes de langue anglaise et de langue française ont également des préoccupations et des besoins variés. Les préoccupations des nouveaux arrivants au Canada sont souvent différentes et comprennent le statut d'immigrant, la reconnaissance des titres de compétences étrangers, le logement, l'inscription à l'école pour les enfants et la compréhension de la culture sociale et professionnelle canadienne. Sans une solide compréhension de la manière de naviguer dans ces questions, les formateurs en alphabétisation des adultes se retrouvent dans une position où ils n'ont peut-être pas les informations nécessaires pour soutenir efficacement les personnes apprenantes nouvellement arrivées.

L'enseignement de l'anglais ou du français en tant que langue seconde (ALS/FLS) peut également présenter des défis uniques pour les formateurs et formatrices en alphabétisation des adultes, dont la plupart ne sont pas des enseignants certifiés d'ALS/FLS. Alors que les formatrices et formateurs de l'AFB sont des experts en andragogie et connaissent bien les techniques d'enseignement de la lecture, de l'écriture, des mathématiques, des compétences numériques et de la communication/ habiletés interpersonnelles, différentes approches sont utilisées pour enseigner les compétences linguistiques. Le manque de ressources telles que les manuels d'ALS/FLS, les logiciels d'apprentissage des langues et le matériel pédagogique ne fait qu'aggraver le problème, ce qui rend plus difficile l'enseignement efficace d'une langue par une personne qui n'est pas un enseignant d'ALS/FLS.

L'impact : Les formatrices et formateurs en AFB vont souvent au-delà de leur engagement envers les personnes apprenantes qu'ils servent, même s'ils ne disposent pas de tous les outils et de toutes les ressources dont ils ont besoin. Alors que les personnes apprenantes de l'anglais et du français peuvent absolument bénéficier du programme d'AFB qui comble le manque lorsque les programmes linguistiques ne sont pas disponibles dans les zones rurales, la formation spécialisée et les ressources qui manquent à ces formatrices et formateurs rendent le processus plus difficile pour toutes les personnes impliquées. Compte tenu des défis que nous avons soulignés précédemment, à savoir que les programmes ne sont pas toujours rémunérés pour leurs efforts de soutien aux personnes apprenantes de la langue anglaise ou française, il est facile de comprendre pourquoi certains ne sont pas en mesure d'offrir ce niveau de service « supérieur ».

Pratiques exemplaires

Pour soutenir les fournisseurs de services d'AFB en milieu rural dont les services sont utilisés par des personnes apprenantes, nous avons compilé quelques stratégies, pratiques exemplaires et conseils, ainsi que des outils et des ressources suggérés pour l'évaluation et la formation. Cette liste est basée sur les commentaires des fournisseurs de services d'AFB des zones rurales de l'Ontario qui ont apporté leur soutien aux personnes apprenantes de l'ALS afin de répondre aux besoins de leurs communautés.

Nous espérons que ces suggestions aideront les fournisseurs de services d'AFB en milieu rural à dispenser une formation qui réponde non seulement aux besoins des personnes apprenantes, mais aussi à ceux du personnel de leur programme.

Considérations relatives au programme pour les fournisseurs de services d'AFB

1. Les personnes apprenantes de l'ALS ont des besoins très individualisés. Ils ne sont pas toujours en mesure d'être en classe quatre ou cinq jours ou des demi-journées par semaine.
2. L'élaboration d'un programme thématique ou la modification d'un programme ou de ressources d'AFB existants pour répondre aux besoins des personnes apprenantes de langues peut nécessiter beaucoup de travail de la part du programme/des formatrices et formateurs d'AFB et peut devenir un engagement permanent.
3. Les personnes apprenantes qui maîtrisent mieux l'anglais peuvent être d'une grande aide pour leurs collègues en classe qui maîtrisent moins bien la langue. Elles peuvent également être une aide précieuse pour le personnel du programme d'AFB qui dirige la classe.
4. Si les personnes apprenantes traduisent encore de leur langue maternelle vers l'anglais (ou vice versa), elles seront considérées comme étant en dessous du NCLC 6 selon les normes de l'AFB. Si possible, elles devraient suivre un programme d'ALS ou un CLIC.

Stratégies de mise en œuvre pour les formatrices et formateurs de l'AFB

1. Essayer d'être flexible et à l'écoute des besoins de la personne apprenante et essayer différentes choses.
2. Consulter les lignes directrices d'AFB pour les compétences orales et le NCLC pour le placement dans les programmes d'AFB.
3. Dans la mesure du possible, mettre les personnes apprenantes en contact avec les YMCA/YWCA locaux ou d'autres fournisseurs de services d'établissement.
4. Suggérer une évaluation formelle des NCLC si cela n'a pas encore été fait. Il est beaucoup plus facile de trouver des ressources et des programmes adaptés si vous connaissez les niveaux des compétences de vos personnes apprenantes.
5. Dans la mesure du possible, orienter les personnes apprenantes vers des fournisseurs de services d'ALS ou des CLIC si elles n'ont pas atteint le NCLC 6 (expression orale et compréhension orale). Plusieurs d'entre eux proposeront des options en ligne aux nouveaux arrivants qui ont besoin d'un soutien linguistique et qui possèdent les compétences numériques et la confiance nécessaires pour apprendre en ligne.
6. Dans la mesure du possible, proposer, des options d'enseignement en présentiel et en petits groupes.
7. Se concentrer sur l'apprentissage de l'anglais dont on a le plus besoin lorsqu'on arrive dans un nouveau pays comme le Canada (p. ex., l'anglais de survie - savoir comment appeler le 911 et donner son adresse avec précision, savoir comment demander de l'aide ou des indications, connaître le vocabulaire pour faire les courses, gérer l'argent, les transports, etc.)
8. Offrir une formation sur un programme très actuel plutôt que de se concentrer sur le programme général. Essayer d'individualiser pour chaque groupe. Concentrez-vous sur des sujets comme la santé et la sécurité, la salubrité des aliments, l'éducation des enfants, la cuisine, la sécurité incendie, le gouvernement, le travail, etc. et intégrer l'apprentissage de l'ALS de cette manière.
9. Les personnes apprenantes de niveau intermédiaire bénéficient de l'utilisation des médias (YouTube, émissions de télévision, etc.) pour faire évoluer la conversation et appliquer le contexte au vocabulaire et à l'usage. (Voir la liste des ressources vidéo utiles sur YouTube à la page 32).
10. Pour les personnes apprenantes plus jeunes qui ont « quitté » les écoles secondaires locales à cause de leur âge, reprendre là où ces écoles se sont arrêtées en termes de préparation à l'obtention du DESO ou à la transition vers le monde du travail, en proposant des programmes modulaires d'AFB comme la formation au point de vente (PDV), etc.

11. Présenter le matériel d'apprentissage progressivement. Les personnes apprenantes adultes peuvent être hésitantes et, bien que les formatrices et formateurs soient désireux d'enseigner, ils doivent veiller à ne pas surcharger les nouvelles personnes apprenantes avec trop de contenu, trop rapidement.
12. Utiliser du matériel pédagogique adapté au niveau et aux besoins de la personne apprenante et trouver un point commun avec les personnes apprenantes de l'ALS. Par exemple :
 - Parler de ce que vous aimez et n'aimez pas, de vos expériences d'enfance, de vos passe-temps, de votre famille et même de simples moments d'anxiété ou des inconvénients.
 - Créer des occasions d'échanger des informations, par exemple : « Avez-vous déjà entendu l'histoire du petit chaperon rouge. Comment l'appeliez-vous quand vous étiez petit? » Habituellement, ces échanges donnent lieu à d'excellentes leçons sur les parties du discours (c.-à-d. petit, rouge sont des adjectifs qui décrivent le type de capuchon, etc.). Ces mini-leçons tendent à dévoiler organiquement les domaines dans lesquels la personne apprenante éprouve des difficultés tout en l'encourageant simultanément à poser des questions sur la langue anglaise.
 - Jouer avec les mots (jeux de mots, homophones, incidents comiques. Cela permet généralement aux personnes apprenantes de se détendre et leur offre « de nombreuses possibilités pour approfondir les sujets traités, notamment dans notre lexique très varié ». Après tout, selon George W. Bush, « les Français n'ont pas de mot pour dire 'entrepreneur' ». Les origines et les similitudes linguistiques sont également d'excellents points de contact pour cette raison.
13. Établir des partenariats avec les bibliothèques locales pour que des tuteurs bénévoles apportent un soutien supplémentaire aux personnes apprenantes pour leur permettre de pratiquer l'expression orale.
14. Établir un partenariat de confiance avec un fournisseur d'ALS en tant que ressource. Faites appel à des bénévoles ou à des instructeurs formés à l'enseignement de l'ALS pour obtenir des idées et des suggestions afin d'enseigner/soutenir les personnes apprenantes de langues dans votre programme d'AFB.
15. Encourager les personnes apprenantes de l'ALS à faire du bénévolat dans la communauté pour mettre en pratique leurs compétences linguistiques.
16. Encourager les conversations, les groupes et les projets entre pairs afin d'offrir des possibilités d'apprentissage de la culture et de la communauté.
17. Demander au personnel de passer la certification TEFL.org afin d'être mieux équipé pour soutenir les personnes apprenantes de l'ALS (en gardant à l'esprit qu'il existe des différences pour les personnes dont l'anglais est la langue maternelle et qui enseignent à des personnes dont l'anglais n'est pas la langue maternelle).

Outils et conseils pour l'accueil et l'évaluation

1. Utiliser si possible une évaluation initiale normalisée pour toutes les personnes apprenantes de l'ALS.
2. Utiliser les outils d'accueil et d'évaluation actuels de l'AFB. Par exemple :
 - Répertoire des styles d'apprentissage du Cadre du curriculum en littératie des adultes de l'Ontario (CLAO);
 - Ensemble d'évaluations communes du CLAO :
<https://learningnetworks.ca/resources-publications/common-assessment-for-the-oalcf-goal-paths-resource-package-literacy-northwest/>
 - ESKARGO de CESBA : <https://cesba.com/fr/Ressources/>;
 - Évaluations CABS sur papier pour la lecture, la compréhension et la numératie;
 - Évaluation avec le système CAMERA pour les tâches sur le lieu de travail.
3. Utiliser des évaluations périodiques de la communication pour l'admission (p. ex., une rubrique d'écriture Rowen modifiée, une évaluation de la lecture chez les adultes au Canada CARA, etc.).
4. Utiliser l'évaluation des Niveaux de compétence linguistique canadiens (NCLC) - Outil de classement pour l'alphabétisation.
5. Utiliser l'autoévaluation en ligne des niveaux de compétence linguistique canadiens (NCLC-AEL) si une évaluation avec le Système coordonné d'évaluation linguistique et d'aiguillage (SCELA) ne peut être organisée. Cette évaluation fonctionne mieux avec les personnes apprenantes de niveau moyen à supérieur : <https://www.CLC-osa.ca/>
6. Utiliser des évaluations diagnostiques axées sur la phonétique et la conscience phonologique,
7. Utiliser le renseignement, la surveillance et la reconnaissance (RSR) pour l'évaluation si aucun autre outil d'évaluation ne fonctionne pour les personnes apprenantes que vous servez.
8. Développer votre propre outil d'évaluation en partenariat avec les fournisseurs d'ALS, qui fonctionnera bien pour les personnes apprenantes en ALS tout en répondant aux besoins d'AFB.
9. Orienter les personnes apprenantes de l'ALS vers le YMCA/YWCA ou à un autre fournisseur local de services d'établissement pour une évaluation formelle des NCLC (SCELA).
10. Utiliser les informations fournies par les anciens professeurs d'ALS pour déterminer le niveau et les besoins de la personne apprenante. Par exemple, une personne apprenante peut avoir déménagé d'une région où l'ALS était disponible et où elle s'est inscrite. Les informations relatives au niveau de compétence linguistique de la personne apprenante doivent être disponibles sur demande.

Matériel et activités de formation pour le soutien des personnes apprenantes de l'ALS dans les programmes d'AFB

1. Utiliser des ressources individualisées en fonction du parcours de la personne apprenante et de ses expériences de vie.
2. Utiliser, dans la mesure du possible, le matériel de formation existant en matière d'AFB.
Par exemple :

- *ReadForward* : <http://www.readforward.ca/>;
- Ressources de lecture et d'écriture du CLAO;
- Évaluation commune des compétences de base Niveau 1 - *Common Assessment of Basic Skills (CABS) Level 1* - avoir une conversation avec la personne apprenante concernant les formulaires d'inscription;
- Ressources du CESBA;
- Livres et formation Laubach pour les programmes communautaires.

3. Utiliser les énoncés « *Je suis capable de...* » des *Niveaux de compétence linguistique canadiens* pour comprendre les tâches que les personnes apprenantes peuvent accomplir à chaque niveau de compétence. Cela vous aidera à identifier/choisir des programmes et des activités à utiliser avec les personnes apprenantes : https://www.ecala.org/wp-content/uploads/2018/11/CLC_Can_Do_Statements_web.pdf
4. Introduire le « nouveau vocabulaire » au début des leçons;
5. Utiliser des dictionnaires d'images, des cartes-éclair et des jeux.
6. Utiliser des livres de grammaire et de lecture en classe.
7. Utiliser les séries de programmes *Laubach Way to Reading* et

Laubach Way to English
(disponibles en quatre niveaux).

8. Utiliser le *vocabulaire anglais pour les personnes apprenantes débutantes*. Livre électronique gratuit disponible à :

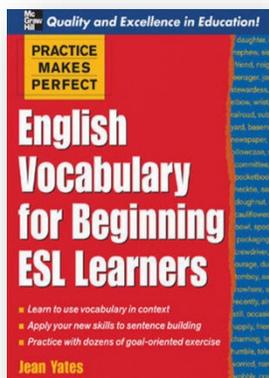
<https://languageadvisor.net/practice-makes-perfect-english-vocabulary-for-beginning-ALS-learners/>.

9. Utiliser la série de lecture des histoires vraies/ *True Stories Reading Series* par Sandra Heyer :

<https://sandraheyersongs.com/other-titles-by-sandra-heyer/>

10. Utiliser des ressources du CLIC :

[https://belcresources.home.blog/2019/01/31/the-journey-](https://belcresources.home.blog/2019/01/31/the-journey-begins/)



[begins/](#)

11. Utiliser le matériel d'apprentissage du site *Ellii*, anciennement appelé *ALS Library* (des frais s'appliquent) : <https://ellii.com/>
12. Utiliser des activités de lecture et d'écoute en ligne en classe.
13. Encourager les discussions de groupe régulièrement.
14. Utiliser des sites interactifs comme *Learning Chocolate* pour apprendre le vocabulaire de base de l'ALS :
https://www.learningchocolate.com/?gclid=Cj0KCQiA3eGfBhCeARIsACpJNU_Dg9kfsTsf3GDDfJVVji-p2EP0g-AmSA-7I01UXV_ZSLLyLU8SyfsaAs1IEALw_wcB

Ressources de vidéos sur YouTube

- Expliquer les points de grammaire : <https://www.youtube.com/user/engvidenglish>
- Anglais en milieu de travail : <https://www.youtube.com/@awesalberta/videos>
- Vocabulaire :
https://www.youtube.com/watch?v=rEd_Vg_dhC4&list=PLzBvni9Rw7cCdChX6ziiEnah-8xOYtUI-
- Pratique de la compréhension de l'oral/expression orale :
<https://www.youtube.com/@easyenglish551/videos>
- Vidéos basées sur des tâches :
<https://www.youtube.com/@tcdsbadulteducationyoutube7283/videos>
- Vidéos BBC Learning/vocabulaire et compréhension de l'oral :
<https://www.youtube.com/@bbclearningenglish>

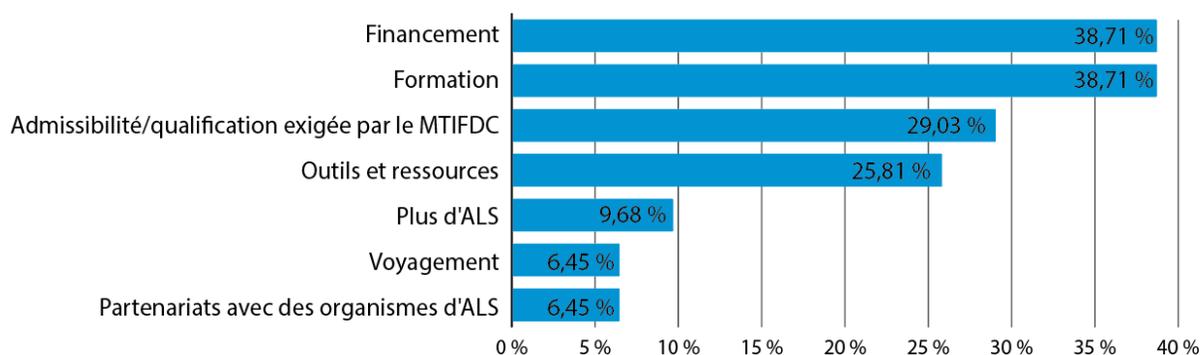


Recommandations

Nos recherches, enquêtes et sondages dans le domaine de l'AFB nous ont permis d'identifier cinq (5) recommandations clés pour des changements au niveau du système qui profiteront aux fournisseurs de services d'AFB et aux personnes apprenantes d'ALS dans les zones rurales de l'Ontario :

1. Améliorer l'accès à la formation pour les personnes apprenantes de l'ALS;
2. Établir et mettre en œuvre une formation pour les personnes apprenantes de l'ALS dans les programmes d'AFB en milieu rural;
3. Répondre aux besoins de formation linguistique pour réussir sur le marché du travail;
4. Soutenir la flexibilité dans le financement et la conception des programmes dans le cadre des lignes directrices d'AFB.

Ce qui est nécessaire pour que l'AFB soutienne l'ALS dans les zones rurales (%)



Augmenter le soutien aux personnes apprenantes de l'ALS dans le cadre de l'AFB

Comme il faut un nombre minimum de dix personnes apprenantes pour offrir un programme d'ALS dans une communauté, il est difficile de mettre en place une formation d'ALS dans les zones rurales, car le nombre de clients potentiels n'est pas garanti. L'AFB sert déjà les adultes dans les communautés rurales et dispose d'une base pour soutenir ce besoin/cette lacune dans les services par l'intermédiaire des fournisseurs de services existants. Cependant, les fournisseurs de services d'AFB se considèrent déjà comme sous-financés et nombre d'entre eux ont déjà du mal à répondre aux besoins de programmes de perfectionnement scolaire de leur communauté dans le cadre du modèle de financement actuel. Près de la moitié des fournisseurs de services d'AFB dans les zones rurales ont déclaré que le financement constituait un obstacle à la prestation de services aux personnes apprenantes de l'ALS.

Pour que les organismes ruraux d'AFB puissent mettre en œuvre des programmes qui soutiennent également les personnes apprenantes de l'ALS, ils ont besoin de : plus de possibilités de planification et de coordination avec les groupes de nouveaux arrivants et les organisations de soutien concernant les besoins spécifiques des personnes apprenantes de langues; de temps pour développer ou acquérir des ressources, du matériel d'apprentissage ou des plans de cours appropriés; de soutiens pour les déplacements des personnes apprenantes afin qu'ils puissent accéder aux services d'évaluation linguistique et d'établissement pour un placement précis dans les programmes locaux; d'heures d'enseignement supplémentaires pour soutenir les personnes apprenantes à différents niveaux; et de plus de personnel/bénévoles pour fournir des programmes d'ALS aux communautés rurales qui en ont besoin.



Tous ces défis entraînent une augmentation des coûts pour les fournisseurs de services. Un financement supplémentaire permettrait aux fournisseurs de services d'AFB dans les zones rurales d'établir et de mettre en œuvre des programmes qui répondent aux besoins des personnes apprenantes de l'ALS et aux besoins de formation linguistique identifiés par les employeurs comme nécessaires pour réussir sur le marché du travail.

Modifier les critères d'admissibilité et de qualification pour l'AFB ainsi que les indicateurs clés de rendement (ICR).

Près de 100 % des fournisseurs de services d'AFB dans les zones rurales ont déclaré qu'ils aimeraient que les critères d'admissibilité pour la participation au programme d'AFB soient mis à jour. Ils souhaiteraient également que l'ALS soit inclus dans les critères de qualification afin que les efforts déployés pour aider les personnes apprenantes de l'ALS qui ont besoin d'une formation se reflètent dans les objectifs de l'AFB. Dans les lignes directrices actuelles du Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (MTIFDC) relatives à l'AFB, les critères d'admissibilité stipulent qu'une personne apprenante doit être suffisamment compétente en expression orale et en compréhension orale pour tirer pleinement profit de la langue d'enseignement de l'AFB (l'anglais ou le français). Il recommande ensuite que le NCLC 6 pour l'expression orale et la compréhension orale soit le niveau minimal de compétence requis pour bénéficier de l'enseignement de l'AFB. Cela entrave la capacité des fournisseurs de services d'AFB à offrir des services aux personnes apprenantes de leur communauté qui n'ont pas accès à ces services ailleurs. De nombreux fournisseurs de services d'AFB constatent que les personnes apprenantes ayant un niveau de NCLC inférieur sont encore capables d'apprendre et de faire des progrès dans les classes d'AFB et souhaitent obtenir l'autorisation du MTIFDC pour servir ces personnes apprenantes. Étant donné que de nombreuses personnes apprenantes, en particulier dans les zones rurales, n'ont pas été formellement évaluées pour déterminer leur niveau de NCLC, il est parfois difficile de décider de leur admissibilité au programme.

De nombreuses personnes apprenantes de l'ALS dans les communautés rurales travaillent tout en apprenant. Nombre d'entre eux occupent des emplois saisonniers ou connaissent des périodes creuses et occupées, ce qui les empêche de s'engager dans une année complète d'apprentissage ininterrompu. Ce type de scénario n'est pas reflété dans la façon dont le MTIFDC et Emploi Ontario (EO) ont conçu les ICR des fournisseurs de services d'AFB; en particulier les progrès de la personne apprenante et la réalisation des jalons dans un délai d'un an. Nous recommandons de revoir les critères d'admissibilité et de qualification ainsi que les ICR afin qu'ils reflètent davantage les profils d'immigration actuels en Ontario, les besoins de formation de toutes les communautés et les réalités des personnes apprenantes qui travaillent également à temps plein pour subvenir aux besoins de leur famille.

En outre, il est très difficile de servir les personnes apprenantes de l'ALS qui n'ont pas de résidence permanente ou de citoyenneté canadienne, car ils auraient un numéro d'assurance sociale de la série 900, ce qui n'est pas permis dans le système de gestion des cas (SGC) d'EO. Il s'agit d'un inconvénient puisque l'AFB ne peut pas donner accès à la formation aux personnes apprenantes qui bénéficieraient du programme d'AFB, par exemple, les réfugiés au sens de la Convention ou les personnes protégées. Pour d'autres personnes apprenantes de l'ALS qui ont leur résidence permanente ou la citoyenneté canadienne, beaucoup ne sont pas à l'aise de partager leur NAS en raison de préoccupations concernant la vie privée et la protection de leurs renseignements personnels. Nous recommandons donc de supprimer ou d'ajuster ces critères de collecte de données afin d'améliorer l'accès à la formation pour les personnes apprenantes de l'ALS dans les zones rurales.

Fournir une formation supplémentaire à l'AFB pour soutenir l'enseignement de l'ALS.



Les fournisseurs de services d'AFB sont des experts en andragogie et en soutien à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture pour les adultes, mais l'enseignement de l'ALS présente ses propres défis. Près de la moitié des programmes ruraux ayant fait l'objet du sondage ont indiqué qu'une formation supplémentaire et un perfectionnement professionnel pour le personnel les aideraient à être plus efficaces dans

l'offre de formation aux personnes apprenantes de l'ALS. Parmi les éléments de formation suggérés par les fournisseurs de services figurent la formation du personnel sur les NCLC et la manière dont il travaille avec les Compétences pour réussir/les compétences essentielles, l'accréditation reconnue de TESL, l'évaluation des NCLC, ainsi que le perfectionnement professionnel général sur la planification des cours, les différences entre les personnes apprenantes de l'AFB et de l'ALS, et les ressources les plus recommandées pour l'ALS.

Une formation supplémentaire pour les fournisseurs d'AFB et le personnel sur les besoins des nouveaux arrivants sur le lieu de travail, et l'accès à un programme sur la culture du lieu de travail canadien améliorerait également la capacité des programmes à mettre en œuvre des programmes qui répondent aux besoins de formation linguistique pour la réussite sur le marché du travail.

Fournir des outils et des ressources supplémentaires à l'AFB pour soutenir l'enseignement de l'ALS

Les fournisseurs de services d'AFB dans les zones rurales se sont efforcés de soutenir certaines personnes apprenantes de l'ALS dans leurs programmes existants en utilisant les ressources et les outils disponibles dans le domaine de l'AFB. Il en résulte une approche incohérente du soutien aux personnes apprenantes de l'ALS; de nombreux fournisseurs de services s'efforçant de trouver, d'adapter ou de créer des outils et des ressources supplémentaires qui répondront aux besoins et aux limites des personnes apprenantes dans leurs programmes linguistiques. De plus, les fournisseurs de services d'AFB indiquent que les étapes de l'AFB sont souvent trop avancées pour que les personnes apprenantes de l'ALS puissent démontrer leurs progrès. Ils ont donc besoin d'évaluations, d'étapes et de matériel d'apprentissage de moindre niveau qui soient également culturellement inclusifs, ainsi que de matériel de marketing pour entrer en contact avec les personnes apprenantes de l'ALS.

Encourager les partenariats entre les programmes d'ALS et d'AFB par le biais d'un financement et de critères adaptés du MTIFD.

Les fournisseurs de services d'AFB reconnaissent que différents outils, techniques et stratégies sont nécessaires pour soutenir les personnes apprenantes dont la première langue n'est pas l'anglais. Ils sont excellents pour fournir des services à ceux dont la première langue est l'anglais et ils sont très bons pour aider les personnes apprenantes de l'ALS en utilisant les outils et les ressources à leur disposition, mais il y a toujours place à l'amélioration. Les organismes d'AFB reconnaissent les avantages d'une collaboration et les difficultés que rencontrent les programmes d'ALS pour mettre en place des programmes de formation linguistique dans les communautés rurales. Le personnel de l'AFB et de l'ALS gagnerait à travailler ensemble et à apprendre l'un de l'autre. Le personnel de l'AFB pourrait être également invité aux formations organisées par les programmes d'ALS et avoir accès aux formations en ligne destinées aux nouveaux formatrices et formateurs d'ALS. Si elle s'adresse à des personnes apprenantes de l'ALS, le personnel de l'AFB bénéficierait également de l'accès aux modules du programme d'enseignement de l'ALS disponibles en ligne sur le site Web d'ONYX. La prestation de la formation linguistique dans les zones rurales en partenariat entre les programmes d'AFB et d'ALS augmenterait la capacité de l'Ontario à répondre aux besoins des personnes apprenantes de l'ALS dans les communautés rurales grâce à la flexibilité du financement et à la conception des programmes qui encouragent ce type de partenariat.

Conclusion

Les services d'établissement des nouveaux arrivants servent approximativement 80 000 clients par an, et 70 000 évaluations linguistiques et orientations vers des programmes répondant aux besoins des clients sont effectuées. De nombreux nouveaux arrivants qui ont besoin d'une formation linguistique, en particulier ceux qui vivent dans des communautés rurales de l'Ontario, ont des difficultés à obtenir cette formation pour diverses raisons, notamment parce que les programmes de formation linguistique financés par le gouvernement sont limités ou inexistant dans leur communauté, ou parce qu'il n'y a pas assez de nouveaux arrivants pour atteindre le nombre minimum de dix élèves par classe nécessaire pour établir un tel programme.

L'objectif de ce rapport était de triple portée : 1. identifier, reconnaître et expliquer la demande croissante de services d'AFB par les nouveaux arrivants dans les communautés rurales; 2. partager les pratiques exemplaires, les ressources, les outils et les conseils pour accroître la confiance et la capacité des fournisseurs de services d'AFB et des formatrices et formateurs à fournir des services de haute qualité aux nouveaux arrivants; et 3. formuler des recommandations sur les changements systémiques nécessaires pour que les fournisseurs de services d'AFB puissent continuer à servir les personnes apprenantes de l'ALS dans les zones rurales de l'Ontario.

Comme indiqué précédemment, les fournisseurs de services d'AFB dans les communautés rurales interviennent déjà pour combler le manque de services aux personnes apprenantes dans la mesure du possible. Toutefois, il s'agit pour l'instant d'une solution temporaire. Sans changements systémiques comprenant une augmentation du financement et des modifications des critères d'admissibilité et de qualification pour l'AFB, ainsi que des indicateurs clés de rendement qui reflètent la croissance de l'immigration en Ontario, ce service n'est pas viable à long terme. Il se peut qu'il n'y ait jamais assez de demande de formation linguistique dans les communautés rurales pour justifier la mise en place de programmes d'ALS, mais les fournisseurs d'AFB sont déjà sur place et prêts à aider. Avec un certain soutien et des partenariats potentiels entre l'AFB et l'ALS sous l'égide du MTIFDC, les fournisseurs de services d'AFB peuvent continuer à répondre aux besoins des personnes apprenantes de l'ALS dans les zones rurales et être mieux équipés pour le faire.